



aux dépassements d'honoraires

Nous le subissons toutes et tous très souvent, lorsque nous faisons appel à un praticien au Centre Hospitalier de Mâcon, il nous impose un dépassement d'honoraires en nous précisant qu'il peut être pris en charge par notre mutuelle ou notre complémentaire santé.

MAIS C'EST QUOI LE DÉPASSEMENT D'HONORAIRES ? QUELLE EST SA LÉGITIMITÉ ? ET PEUT-ON LE REFUSER ?

Le dépassement d'honoraires est une tolérance accordée aux praticiens exerçant en secteur II (honoraires libres) et les autorisant à demander aux patients un complément au delà du tarif conventionnel, soi-disant pour compenser le bas niveau de leur rémunération. **CE N'EST DONC PAS UN DROIT**, mais une tolérance qui doit être appliquée selon le décret d'application « *avec tact et mesure* » et avec obligation d'en informer le patient. **IL EST DONC POSSIBLE DE LE REFUSER !**

En 2013, 80 % des usagers subissent le dépassement d'honoraires faute d'une alternative existante. Il a été multiplié par 2 en 20 ans et correspond à 12 % de l'ensemble des honoraires perçus par les médecins. 13 milliards d'euros sont restés à la charge des patients, de la mutuelle ou de l'assureur complémentaire **dont 7 milliards en dépassements d'honoraires**. Les usagers paient ainsi 2 fois : par leurs cotisations de complémentaire santé et par les dépassements d'honoraires.

Les praticiens qui pratiquent les dépassements d'honoraires à l'Hôpital public sont dans des locaux payés par les deniers publics, utilisent le matériel hospitalier performant, des personnels qualifiés et profitent des personnes en situation de faiblesse du fait de leur état de santé.

Les arguments avancés par les Agences Régionales de Santé (les ARS), les gestionnaires des Centres Hospitaliers (comme le Maire de Mâcon, Président du Conseil de surveillance du CH Mâcon) seraient d'empêcher la fuite des praticiens vers le privé. **C'EST FAUX !** Les cliniques privées ont déjà leurs équipes et les praticiens ont fait leur vie sur le territoire. Où iraient-ils ?

L'origine de ce système découle de l'absence de volonté des gouvernements successifs de donner des moyens suffisants à la Sécurité Sociale, notamment par l'augmentation des cotisations employeurs et l'arrêt de toutes les exonérations pour les entreprises (**31 Md€ d'allègements et d'exonérations en 2010**).

IL EST NECESSAIRE DE FAIRE LA CLARTÉ AU CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON :

Combien de praticiens perçoivent des dépassements d'honoraires ? A quel niveau ? Reversent-ils à l'Hôpital les 20 % prévus ?

Est-il normal qu'un rendez-vous en privé soit plus rapide qu'en public ?

**EXPRIMEZ-VOUS ! SIGNEZ LA PÉTITION POUR LA
SUPPRESSION DES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES**

Le Président du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Mâcon (le Maire), doit encadrer l'activité libérale pour permettre à chaque citoyen d'avoir une égalité d'accès aux soins quels que soient ses moyens.

Cette pétition sera également adressée à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne